

LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

PREVENTION ET BIEN-ETRE

Se soigner avec les médecines douces

Ce qu'il faut savoir ...

OBJECTIF

Le contrat Prévention et Bien-Etre prend en charge les médecines complémentaires (ostéopathe, pédicure-podologue, naturopathe...) ainsi que les dépenses liées à l'automédication (homéopathie, phytothérapie, médicaments non remboursés), la prévention solaire et dentaire.

QUI EST CONCERNE ?

Ce contrat est ouvert à toute personne physique, âgée de 16 ans minimum.

LES POINTS CLES / AVANTAGES

Une couverture immédiate sans aucune sélection médicale à l'adhésion.

Un contrat dédié aux médecines douces.

Une prise en charge exclusive pour la prévention solaire et dentaire.

FONCTIONNEMENT

GARANTIES

Consultations dispensées par un ostéopathe, étiope, chiropraticien, naturopathe : 50€ par séance, maximum 5 séances par an.

Un forfait de 100 € par an pour l'acupuncture, les consultations chez un diététicien et pédicure-podologue non remboursées par la Sécurité sociale.

Un forfait de 60€ par an pour les achats en pharmacie d'homéopathie, de phytothérapie, de médicaments non remboursés, de prévention solaire (crème solaire avec indice de protection 30 minimum) et dentaire (brosse à dents, dentifrice...).

Un bilan personnalisé avec votre pharmacien tous les 2 ans (25€ par bilan)

La prise en charge du certificat sportif établi par un médecin et non remboursé par la Sécurité sociale une fois par an (25€)

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Conditions février 2018 - Document non contractuel

PRESTATIONS / SERVICES

Simplifiez l'envoi de vos justificatifs de frais de santé avec l'application smartphone CIC

La fonction « demander un remboursement » vous permet de transmettre la photo de vos justificatifs directement dans l'application. Plus besoin d'envoyer vos documents par voie postale.

L'application vous permet de consulter vos remboursements, connaître vos garanties et suivre vos dépenses payées avec la carte Avance Santé.

Gérez votre santé avec votre smartphone c'est rapide, simple et sécurisé.

La carte Avance Santé

Avec votre contrat, vous disposez d'une carte de paiement qui permet de régler la totalité de vos frais de santé. Le paiement sans contact est possible jusqu'à 30€. Elle est utilisable en France et dans tous les pays de la zone Euro chez les professionnels de santé (ostéopathes, pharmaciens, ...) acceptant le paiement par CB. Elle vous dispense d'avancer vos frais. Votre compte n'est débité qu'après les remboursements de votre contrat.

AVANTAGES TARIFAIRES

- Offre couple : -5% sur l'ensemble de la cotisation en cas de souscription du conjoint, concubin, pacsé.
- Offre Bienvenue nouveau-né : une année d'adhésion gratuite pour le nouveau-né s'il est ajouté au contrat dans les 3 mois suivant la naissance
- Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Conditions février 2018 - Document non contractuel